



Intermission longue durée

Par **fly8435**, le **13/03/2013** à **17:13**

Bonjour,

Je suis employé depuis bientôt 3 ans dans une société de services SSII. Ma première mission de chef de projet informatique, qui a duré 2 ans, s'est terminée en septembre 2012. Cela fait maintenant depuis 6 mois que je suis en intermission.

Mon chef m'a demandé de rester à mon domicile, de rester joignable, ce que je fais depuis 6 mois (tout ça n'est resté qu'oral, mais je répond à chaque fois à ses convocations, aux entretiens de missions)... Celui-ci me propose peu de missions, et la situation perdure, bien que j'ai toujours mon salaire.

Puis-je être sanctionné pour une raison type abandon de poste, ou durée excessive d'intercontrat ?

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **13/03/2013** à **18:26**

Bonjour,

Il serait préférable dans une telle situation d'obtenir un écrit mais il ne peut pas s'agir d'un abandon de poste puisqu'il ne vous en est pas de proposé et que vous êtes en attente d'affectation, s'il y a faute, c'est l'employeur qui en commet une en ne vous fournissant pas du travail comme il s'y est engagé contractuellement...